

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2019-06-79**

**Séance du 26 novembre 2019**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2020) du budget principal**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,***

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-80**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2020) du budget annexe SPANC**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Vu les travaux de la commission Finances du le 14 novembre 2019,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe SPANC relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-81**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Méneestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2020) du budget annexe ZAE Chavannerie II**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le

 SLO

ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_81-DE

Vu les travaux de la commission Finances du le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,***

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe ZAE Chavannerie II relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-82**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Lignv-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Débat d'orientations budgétaires (DOB 2020) du budget annexe Prestations de service**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du CGCT), le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforçant les règles de transparence (rapport d'orientation budgétaire),

Vu la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 contenant de nouvelles règles concernant le DOB (article 13 II),

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Vu les travaux de la commission Finances du le 14 novembre 2019,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe Prestations de service relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-83**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification des conditions d'attribution des fonds de concours**

Par délibération n°2019-03-35 en date du 21 mai 2019, le conseil a défini les modalités de versements des fonds de concours. La délibération précise notamment :

- **Limites du financement :**  
Le montant du fond de concours doit être inférieur ou égal à l'autofinancement de la commune (dont le calcul prend en compte les subventions et le FCTVA).  
Les montants versés prennent en compte les montants attribués à chaque commune dans un souci d'équité.

Or, les dossiers étant présentés en HT, il n'est pas cohérent de prendre en compte le FCTVA dans le calcul de la limite du financement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,* Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

MOFIFIE comme suit la délibération n°2019-03-35 :

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_83-DE

*« Limites du financement :*

*Le montant du fonds de concours doit être inférieur ou égal à l'autofinancement de la commune (dont le calcul prend en compte les subventions, hors FCTVA)*

*Les montants versés prennent en compte les montants attribués à chaque commune dans un souci d'équité. »*

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-84**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L' An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de SENNELY**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 3 juin 2019 et formulée par la commune de Sennely,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'exède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**Signé par : Jean-Paul ROCHE**

**Date : 02/12/2019**

**Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de l'aménagement de la rue de la Mairie, à hauteur de 11 287 €,

Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_84-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-85**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de SENNELY**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 7 novembre 2019 et formulée par la commune de Sennely,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**Signé par : Jean-Paul ROCHE**

**Date : 02/12/2019**

**Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux d'assainissement d'eau pluvial rue de la Forêt, à hauteur de 8 494 e,

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_85-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-86**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de SENNELY**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 7 novembre 2019 et formulée par la commune de Sennely,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement des travaux de VRD pour le nouveau centre de première intervention du SDIS rue de Maison neuve, à hauteur de 5 670 €,

Qualité : GC PORTES DE  
SOLOGNE PDI

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_86-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-87**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Lignv-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 30 août 2019 et formulée par la commune d'Ardon,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

**Signé par : Jean-Paul ROCHE**

**Date : 02/12/2019**

**Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDF**

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de la construction de la maison d'assistantes maternelles et du pôle santé, à hauteur de 30 000 €,

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_87-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-88**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Jouy le Potier

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 30 août 2019 et formulée par la commune de Jouy le Potier,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,


Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*** Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Jouy le Potier en vue de participer au financement de l'aménagement de la piste cyclable rue du Chenil, à hauteur de 30 000 €,

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_88-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-89**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L' An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ménestreau en Villette**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 27 août 2019 et formulée par la commune de Ménestreau en Villette,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ménestreau en Villette en vue de participer au financement de la réhabilitation de la piscine, à hauteur de 30 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-90**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 27 août 2019 et formulée par la commune de Marcilly en Villette,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,


Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*** Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Marcilly en Villette en vue de participer au financement de la réhabilitation du Château d'eau, à hauteur de 38 000 €,

Qualité : **CG PORTES DE SOLOGNE-PDT**

Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_90-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-91**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 27 août 2019 et formulée par la commune de Ligny le Ribault,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*** Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, à hauteur de 30 000 €,

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT


Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_6\_91-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le :   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_92-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-92**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de la Ferté Saint Aubin**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 27 août 2019 et formulée par la commune de la Ferté Saint-Aubin,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,


Vu les travaux de la commission Finances le 14 novembre 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition et la démolition de l'ancien labo, à hauteur de 115 000 €,

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 02/12/2019  
Reçu en préfecture le 02/12/2019  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_92-DE

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-93**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Lignv-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Au titre du Contrat départemental d'intérêt supra-communal : adoption du projet de travaux de voirie ZA de Marcilly-en-Villette

Vu la délibération n°2017-05-104 du 26 septembre 2017 autorisant Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS,

Vu le Contrat Départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPS du 11 décembre 2017 ayant pour objectif le financement des projets structurants du territoire de la CCPS, et son projet d'avenant n°1,

Vu la délibération n°2019-05-70 du 15 octobre 2019 approuvant l'avenant n°1 au Contrat départemental d'intérêt supra-communal,

Considérant que le contrat départemental modifié prévoit la réalisation et le financement des travaux suivants réalisés par la CCPS :

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

COLLECTIVITE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTRIBUEE HT
CCPS	Travaux d'assainissement et d'eau potable chemin de Mérignan Travaux de voirie ZA Marcilly en villette	115 000,00 €	58 344,00 €

Considérant que les travaux de voirie sur la ZA de Marcilly seront engagés en fin d'année (alors que les travaux d'assainissement seront inscrits au budget 2020),

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ADOpte le projet de travaux de voirie, ZA Marcilly en villette, et tous les actes s'y rapportant. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 50 000 €.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-94**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 20 novembre 2019  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Décision modificative n°1 Budget annexe SPANC**

Il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de l'exercice afin d'intégrer :

- Le montant des prestations de l'entreprise pour les vidanges effectuées cette année
- Les recettes correspondantes aux vidanges effectuées

Son équilibre s'établit ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	2 000	Chapitre 70	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC 2019

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Le Président,

Jean-Paul ROCHE







**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-95**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Lignv-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUMIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Adhésion au portail Vigifoncier de la SAFER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Rural, et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 qui a confirmé aux SAFER leur mission d'observation du marché foncier local,

Vu les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural qui ont donné pour missions aux SAFER de contribuer à la transparence du marché foncier,

Vu les articles L 141-5 et D 141-2 du Code rural qui ont donné pour missions aux SAFER d'apporter leur concours technique aux collectivités par la recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier et d'aider à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale,

L'outil VIGIFONCIER est un portail cartographique qui permet à l'utilisateur d'avoir accès en temps réel à l'information détaillée du marché foncier de la collectivité (prix de vente, caractéristiques des biens vendus, des vendeurs et acquéreurs avec un historique d'un an) donc d'avoir des renseignements sur l'intervention foncière (notamment grâce aux alertes mails qu'il reçoit dès qu'une transaction a lieu). Localisation cartographique immédiate des parcelles vendues ou encore indicateurs de pressions foncières sont autant de paramètres qui permettent d'avoir une connaissance fine du marché foncier local.

Signé par Jean-Paul ROCHE  
Date: 02/12/2019  
Qualité: CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le coût de la prestation est fonction du nombre d'habitants de la CC qui se trouve dans la strate 5 001 à 20 000 habitants, soit 1 521 € HT / an.

La prestation est fournie à la communauté de communes et à l'ensemble des communes membres qui disposeront de codes d'accès pour consulter les données relatives à leurs périmètres.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, et tout acte afférent, d'abonnement au portail VIGIFONCIER qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le périmètre de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour une durée de 3 ans

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-96**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Avis sur l'adhésion de la CC de la Châtre et Sainte Sève à l'EPFLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La communauté de communes de la Châtre et Sainte Sève a sollicité l'adhésion à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le conseil d'administration de l'EPFLi a approuvé son adhésion.

En qualité de membre de l'EPFLi, la communauté de communes des Portes de Sologne doit émettre un avis sur cette demande.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de la Châtre et Sainte Sève à l'EPFLi Foncier Cœur de France.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Le Président  
Jean-Paul ROCHE  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-97**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Rapport annuel d'activité 2018 SMICTOM de Sologne**

En vertu de l'article L.2224-5 du CGCT et du décret 2000/404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du SMICTOM de Sologne au cours de l'année 2018.

Le SMICTOM de Sologne comprend 24 communes regroupées en 5 Communautés de Communes. Il collecte les déchets de Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely et La Ferté Saint-Aubin.

Toutes collectes confondues ce sont 25 461,70 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit 623,50 Kg par habitant en 2018 contre 607 kg en 2017 soit une augmentation de 16,5 kg.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

L'ensemble des documents joints en annexe propose un comparatif avec l'exercice 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2018 du SMICTOM.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-98**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : **Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a intégré dans ses services les missions de collecte et de traitement des déchets du S.M.I.R.T.O.M. de Beaugency. Le service « Collecte des Déchets » assure ses missions dans les 25 communes membres (hormis celles de Beauce la Romaine, Binas, Saint Laurent des Bois et Villerrmain) ainsi que dans les Communes de Bucy Saint Liphard, Ardon, Jouy le Potier et Ligny le Ribault par conventions passées avec les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Portes de Sologne.

En en vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire de la CCTVL, au cours de l'année 2018.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Toutes collectes confondues ce sont 32 506 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit 668 Kg par habitant en 2018 contre 663 kg en 2017 soit une augmentation de 5 kg.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2018 de la CCTVL.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-99**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysa CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Porter à connaissance Atlas des Zones Inondables (AZI) du Cosson**

Suite à la crue du Cosson, affluent du Beuvron, en mai-juin 2016 et aux nombreux dégâts engendrés par ces inondations, l'État a décidé d'établir un Atlas des Zones Inondables (AZI).

L'AZI n'a pas de caractère réglementaire néanmoins, il constitue un élément de référence pour l'application de l'article R.11-2 du Code de l'urbanisme et de l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Grace à l'AZI, les zones inondées ne peuvent pas être ignorées, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans la délivrance des autorisations du droit des sols.

Les différentes cartes constituant l'AZI du Cosson ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences de cet événement historique mais aussi de montrer les caractéristiques des aléas pour cette crue de référence qui est la plus forte crue connue donnant ainsi les plus hautes eaux connues.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Les données utilisées pour réaliser cet AZI proviennent du recensement de repères laissés par la crue, de données hydrométriques, de visites et d'enquêtes de terrain réalisées par le bureau du CEREMA. Toutes ces informations ont permis de niveler les hauteurs d'eau atteintes au pic de la crue afin de reconstruire la ligne d'eau de cette crue et ainsi cartographier les zones inondées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

PREND CONNAISSANCE de l'Atlas des Zones Inondables (AZI).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-100**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaebeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Comité de Marque – plan de communication Sologne 2020**

La Région Centre-Val de Loire, les Départements du Loir et Cher et du Loiret et leurs organismes touristiques (CRT, ADT) se sont associés pour accompagner l'émergence d'une 6<sup>e</sup> marque touristique régionale, la Sologne.

Les premiers travaux menés en 2018 (élaboration d'un plan de développement et d'un plan marketing) avaient vite mis en exergue la nécessité de se doter de moyens à la hauteur d'une marque de destination dans le but d'acquérir une visibilité nationale et une reconnaissance.

Ainsi, des outils de communication partagés avaient été créés (carte touristique, site web [www.sologne-tourisme.fr](http://www.sologne-tourisme.fr)) et un chef de projet avait été recruté pour animer le dispositif. Par ailleurs, une enveloppe de 73 800 € (répartie entre les 3 copropriétaires de la marque (Région, département Loir et Cher et département du Loiret à hauteur de 30 000€), leurs instances touristiques (CRT, ADRT du Loiret, ADT du Loir et Cher à hauteur de 18 000€) et 6 communautés de communes associées au projet à hauteur 25 800€ par an, soit 4 300€ par communauté de communes) avait été mobilisée en faveur d'actions de promotion pour améliorer la visibilité du produit touristique.

En 2019, dans l'optique de poursuivre cette dynamique, diverses actions avaient été décidées dans une convention annuelle relative au plan de communication Sologne 2019 telles que :

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 02/12/2019  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

- . la conduite d'une campagne de communication digitale et la réalisation d'un reportage photographique nécessaire à sa mise en œuvre. Un spot publicitaire a été diffusé pendant 6 semaines, du 16 septembre au 27 octobre dernier, sur une quarantaine d'écrans aux abords des sites touristiques parisiens et gares parisiennes dans le but de cibler deux types de clientèles (seniors actifs présents sur le territoire et trentenaires urbains-chics classiques à conquérir). Les visuels sont apparus environ 280 000 fois durant cette période. Parallèlement, la campagne de communication s'est poursuivie sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ainsi que sur le site internet [www.sologne-tourisme.fr](http://www.sologne-tourisme.fr).
- . la création d'une e-newsletter à destination des prestataires porteurs de la marque.
- . l'organisation d'une 1ère rencontre des prestataires porteurs de la marque en début de saison,
- . Mettre à jour la carte touristique Sologne,
- . Créer des goodies,
- . Créer un magazine de territoire mettant en avant les ambassadeurs de la marque.

L'année 2020 sera toute aussi riche puisque plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues et inscrites dans une convention annuelle telles que la :

- . Mise en place d'ateliers pour les prestataires ambassadeurs de la marque en début d'année 2020,
- . Sortie du magazine du territoire, la réalisation d'une campagne de street-marketing à Paris, une campagne de sponsoring sur les réseaux sociaux, la réalisation d'un reportage photographie au Printemps ;
- . Tenue d'une journée des ambassadeurs avec présentation de la nouvelle carte touristique avant l'été 2020 ;
- . Mise en place d'une nouvelle campagne d'affichage digitale à Paris et sur les réseaux sociaux en fin d'été.

Pour cela, l'enveloppe budgétaire 2020 est estimée à 150 000 € TTC répartis comme suit :

- . Les 3 copropriétaires de la marque : 10 000 € chacun, soit 30 000 €
- . CRT/2 ADT, 20 000 €
- . Communautés de communes : 3 000 € chacune, soit 21 000 €
- . Fonds LEADER à hauteur de 80 000 € (ils seraient appelés au prorata du nombre lits touristiques recensés dans les communautés de communes)

La Communauté de Communes des Portes de Sologne devra donc s'affranchir d'un paiement de 3 000€ pour financer le plan de communication 2020 présenté précédemment.

Parallèlement, il conviendra de payer le solde de la contribution au financement du poste de chef de projet dont le contrat s'achève au 31/08/2020 : cette dernière s'élève à 5 336 €.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention, et tout acte afférent, relative au plan de communication Sologne 2020 dans le cadre de la marque Sologne, conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 novembre 2019**

**2019-06-101**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 26 novembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 20 novembre 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU, M Jean-Frédéric OUVRY

**Lignv-le-Ribault** :

**Marcilly-en-Villette** : M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Véronique DALLEAU à M. Christophe BONNET, M. Vincent CALVO M. Stéphane CHOUIN, Mme Marie-Annick VATZ à Mme Constance de PÉLICHY, M. Dominique THÉNAULT à Mme Stéphanie HARS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Anne GABORIT à M. Pierre HENRY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, M. Hervé NIEUVIARTS à M. Gilles BILLIOT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Bernard GILBERT, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique DESSAGNES à M Jean-Frédéric OUVRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Convention d'objectifs et de financement « Relais assistants maternels » avec la Caf du Loiret

La Commission d'Action Sociale et Familiale de la Caf du Loiret, lors de sa séance du 9 septembre 2019, a validé le projet de fonctionnement du Relais assistants maternels fixe et itinérant en un seul RAM sur la base de 1,6 ETP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En conséquence, il est possible de bénéficier de la subvention dite prestation de service qui fait l'objet de la signature de la convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de ladite subvention pour la période contractuelle précitée dont le projet vous est présenté en annexe.

Conformément à la demande de la Caf de fusionner les deux RAM pour l'instruction des dossiers, il a été décidé d'en profiter pour rebaptiser le service "Relais Petite Enfance des Portes de Sologne". Par ailleurs, la responsable du service faisant valoir ses droits à la retraite fin janvier 2020, l'animatrice qui la supplée a accepté de prendre la responsabilité du Relais Petite Enfance tout en conservant l'itinérance. Une réunion a été lancée qui a permis de retenir une éducatrice de jeunes enfants qui prendra ses fonctions à compter du 16 décembre 2019.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 02/12/2019

Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le



ID : 045-200005932-20191126-2019\_06\_101-DE

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels » de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour la période 2019-2022.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**